

LE PROJET DE LOI 27

Récupération du pouvoir d'achat des retraités de l'État : l'AQRP réussit à torpiller les efforts de dizaines de milliers de retraités.

De nombreuses associations de retraités, l'Alliance des associations de retraités (AAR), l'Association des directeurs et directrices des établissements d'enseignement retraités (AQDER), l'Association des professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ), le Regroupement des infirmières et infirmiers retraités (RIR) et l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement (AREQ), appuyées par le Regroupement des retraités actifs du mouvement essaim (RRAMM) et l'Association démocratique des retraités (ADR) ont présenté au gouvernement une proposition demandant de :

- **Créer instamment une Table commune de travail permanente avec nos représentantes et représentants des associations des personnes retraitées pour trouver une solution acceptable afin de corriger la désindexation.**

Les dirigeants de l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP) ont choisi de ne pas s'associer à cette demande. Ils ont préféré faire cavalier seul et demander une étude sur la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec.

Nous voulons féliciter les dirigeants de l'AQRP. Ils ont gagné en faisant fi de la volonté des retraités des secteurs public et parapublic. Le gouvernement a retenu leur proposition en l'insérant dans le projet de loi 27. En effet, en deuxième lecture, le gouvernement a fait adopter dans son projet de loi l'article suivant :

- **Maintien du pouvoir d'achat des pensionnés**

Le gouvernement s'engage à réaliser, au cours de la prochaine année, une étude approfondie de la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec et à diffuser les résultats de ces travaux.

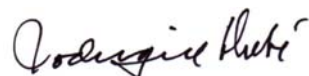
Qu'il y ait une étude sur la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec n'est pas une mauvaise chose ! Des évidences ressortiront de cette étude : de façon générale, les retraités qui n'ont pas de fonds de retraite sont plus mal pris économiquement que ceux qui en ont un, les retraités qui ont un fonds de retraite à cotisation déterminée ont une moins bonne rente que ceux qui ont une rente à prestation déterminée.

Si, à la suite de ces travaux, la situation économique des retraités s'améliore, nous applaudirons. D'ici là, les retraités de l'État devront patienter plus d'un an malgré le fait qu'ils ont versé à leurs régimes de retraite PLUS qu'ils n'en reçoivent. Pendant la prochaine année le gouvernement pourra dire : « Attendez les résultats de l'étude que nous avons commandée et après on verra. »

La question prioritaire pour les retraités de l'État est : Qu'est-ce que le gouvernement entend faire avec les surplus de leurs régimes de retraite? Selon le rapport annuel de la CARRA, décembre 2005, les avoirs des retraités du RREGOP et du RRPE étaient de 45,3 milliards de dollars et les obligations de ces régimes à l'égard des retraités et des employés cotisants étaient de 34,6 milliards. Le surplus actuariel était, à ce moment là, de 10,7 milliards de dollars.

Si le gouvernement avait voulu mâcher de la gomme et marcher en même temps, il aurait pu. Il aurait pu mener de front les deux études. Il aurait pu dire oui à une table commune de travail pour trouver une solution acceptable afin de corriger la désindexation, tout en examinant la situation économique de l'ensemble des retraités. Il a choisi comme alibi la demande de son allié objectif, l'AQRP, pour refuser une demande légitime des retraités de l'État.

L'allié objectif du gouvernement, l'AQRP, a parlé au nom de son conseil d'administration et non au nom de ses cotisants. Bravo, votre torpille a fait mouche. Malheureusement, vos cotisants seront eux aussi pénalisés.



Rodrigue Dubé

Président de l'Association Démocratique des Retraités (ADR)

9 décembre 2006